À l'origine chant de guerre révolutionnaire et hymne à la liberté, la Marseillaise s'est progressivement imposée comme un hymne national. Elle accompagne donc aujourd'hui la plupart des manifestations officielles.

D'un chant de guerre ….

En 1792, à la suite de la déclaration de guerre du Roi à l'Autriche, un officier français en poste à Strasbourg, Rouget de Lisle compose alors, dans la nuit du 25 au 26 avril, chez Dietrich, le maire de la ville, le « Chant de guerre pour l'armée du Rhin ».

Ce chant est repris par les fédérés de Marseille participant à l'insurrection des Tuileries le 10 août 1792. Son succès est tel qu'il est donc déclaré chant national le 14 juillet 1795.

Interdite sous l'Empire et la Restauration, la Marseillaise est remise à l'honneur lors de la Révolution de 1830 et Berlioz en élabore alors une orchestration qu'il dédie à Rouget de Lisle.

… à un hymne national !

La IIIème République (1879) en fait un hymne national et, **en 1887, une « version officielle » est adoptée par le ministère de la guerre** après avis d'une commission. C'est également sous la IIIème République, le 14 juillet 1915, que les cendres de Rouget de Lisle sont transférées aux Invalides.

En septembre 1944, une circulaire du ministère de l'Education nationale préconise de faire chanter la Marseillaise dans les écoles afin de « célébrer notre libération et nos martyrs ». Le caractère d'hymne national est donc à nouveau affirmé dans les constitutions de 1946 et de 1958 (article 2).

Qui en est l'auteur ?

Né en 1760 à Lons-le-Saunier, **Claude-Joseph Rouget de Lisle** est capitaine du génie mais a mené une carrière militaire assez brève. Révolutionnaire modéré, il est sauvé de la Terreur grâce au succès de son chant. Auteur de quelques romances et opéras, il vit ensuite dans l'ombre sous l'Empire et la Restauration jusqu'à son décès à Choisy-le-Roi en 1836.

Et quid de la partition ?

En quelques semaines, l' « Hymne des Marseillais » est diffusé en Alsace, sous une forme manuscrite ou imprimée, puis il est repris par de nombreux éditeurs parisiens. Le caractère anonyme des premières éditions a pu faire douter que Rouget de Lisle, compositeur par ailleurs plutôt médiocre, en ait été réellement l'auteur.

Il n'existe donc pas de version unique de la Marseillaise qui, dès le début, a été mise en musique sous diverses formes, avec ou sans chant. Ainsi, en 1879, la Marseillaise est déclarée hymne officiel sans que l'on précise la version, et un grand désordre musical pouvait ainsi se produire lorsque des formations différentes étaient réunies.

La commission de 1887, composée de musiciens professionnels, a donc déterminé une version officielle après avoir remanié le texte mélodique et l'harmonie.

Le Président Valéry Giscard d'Estaing a cependant souhaité que l'on revienne à une exécution plus proche des origines de l'oeuvre et en a fait ralentir le rythme. C'est donc aujourd'hui une adaptation de la version de 1887 qui est jouée dans les cérémonies officielles. Parallèlement, la Marseillaise a été adaptée par des musiciens de variété ou de jazz.

Les paroles de la Marseillaise

La version publiée ci-dessous date du 25 avril 1972. Il s'agit de la **version officielle reconnue par le gouvernement**.

Si les 6 premiers couplets sont dus à Rouget de Lisle, l'auteur du 7e couplet – rajouté en 1972 – reste inconnu.

Couplet n° 1

Allons enfants de la Patrie,
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé, *(bis)*
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?

Ils viennent jusque dans vos bras
Égorger vos fils, vos compagnes !

Refrain

Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons,
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !

Couplet n° 2

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés ? *(bis)*
Français, pour nous, ah ! quel outrage
Quels transports il doit exciter !
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage !

Couplet n° 3

Quoi ! des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers !
Quoi ! ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers ! *(bis)*
Grand Dieu ! par des mains enchaînées
Nos fronts sous le joug se ploieraient
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées !

Couplet n° 4

Tremblez, tyrans et vous perfides
L'opprobre de tous les partis,
Tremblez ! vos projets parricides
Vont enfin recevoir leurs prix ! *(bis)*

Tout est soldat pour vous combattre,
S’ils tombent, nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux,
Contre vous tout prêts à se battre !

Couplet n° 5

Français, en guerriers magnanimes,
Portez ou retenez vos coups !
Épargnez ces tristes victimes,
À regret s’armant contre nous. *(bis)*
Mais ces despotes sanguinaires,
Mais ces complices de Bouillé,
Tous ces tigres qui, sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère !

Couplet n° 6

Amour sacré de la Patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs
Liberté, Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs ! *(bis)*
Sous nos drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accents,
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire !

Couplet n° 7

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n’y seront plus,
Nous y trouverons leur poussière,
Et la trace de leurs vertus, *(bis)*
Bien moins jaloux de leur survivre,
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil,
De les venger ou de les suivre.

Nous vous en proposons donc une interprétation chantée le 14 juillet 2019 à

l’occasion de la Fête Nationale. Elle comporte les 1er, 6e et 7e couplets de l’hymne.



Author: Stan